

# **PRIX CIRCOM REGIONAL 2010**

Les meilleurs programmes de la télévision régionale en Europe

## **Participation au Prix Règlement, Catégories, Critères**

**De plus amples informations ainsi que  
le formulaire en ligne sur  
[www.circom-regional.eu](http://www.circom-regional.eu)**

**Président du PRIX CIRCOM  
David LOWEN**

## BIENVENUE AU PRIX CIRCOM 2010

Cette année, le PRIX CIRCOM Regional décerne un Grand Prix et propose huit catégories pour une valeur totale de 27.000 €. Toutes les télévisions membres de CIRCOM Regional sont invitées à participer.

En 2010, deux nouveaux sponsors nous rejoignent : ASTRA, opérateur de satellites qui finance le "Grand Prix" et le Dutch Cultural Media Fund qui soutient la production documentaire aux Pays-Bas et finance cette année la catégorie "Documentaires".

Les autres prix sont parrainés par des télévisions de service public France Télévisions (France), TVP (Pologne), ERT3 (Grèce), SVT (Suède), TG4 (Irlande), BBC (R.U.) et TVSlo (Slovénie).

Une nouvelle catégorie réapparaît en 2010 : le "Prix de l'Originalité", amené à remplacer la catégorie "International". Les autres catégories pour 2010 sont les suivantes : Documentaires, Vivre l'Europe, Vidéo journalisme, Sport, Magazine, Fiction et Site Internet. Le Grand Prix sera décerné au meilleur programme au sein de ces huit catégories.

En complément du prix, les lauréats recevront également un trophée pour leur télévision ainsi qu'une invitation à la soirée de Gala du Prix CIRCOM lors de la Conférence annuelle à Malte en mai 2010 (prise en charge du billet d'avion et des frais d'hébergement pour deux nuits pour une personne).

L'inscription au Prix CIRCOM, comme l'an passé, se fera directement sur le site internet [www.circom-regional.eu](http://www.circom-regional.eu) par une inscription en ligne. Il suffira de suivre toutes les instructions qui vous sont données au fur et à mesure de votre inscription. La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 12 mars 2010 au plus tard** (et pour la catégorie Internet, au vendredi 5 mars au plus tard). Votre inscription doit être validée par le coordinateur national de CIRCOM pour la France, M. Jean-Marie Belin.

A noter : il vous sera possible à nouveau cette année de télécharger votre (vos) programme(s) sous-titré(s) en anglais directement sur le site internet au lieu d'envoyer vos programmes sur DVD.

La date limite de remise de tout le matériel (programme(s) téléchargé(s), DVD, dossiers de presse, photos) est fixée au **vendredi 19 mars 2010** au plus tard. Ces délais doivent être impérativement respectés.

La session du jury se déroulera en avril 2010 et la remise des prix aura lieu en mai 2010, lors de la conférence annuelle de CIRCOM Regional à Floriana, Malte, à l'invitation de PBS.

Les lauréats des huit catégories seront annoncés à l'issue de la session du jury en avril, quant au lauréat du Grand Prix, il ne sera divulgué que lors de la cérémonie de remise des prix en mai.

Chaque télévision régionale peut inscrire un programme dans chacune des huit catégories, soit huit chances de gagner un Prix, une par catégorie !

Je vous souhaite d'ores et déjà bonne chance.

David LOWEN  
Président du Prix CIRCOM Regional

# REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2010

Lire attentivement le présent règlement.  
Prière de s'y conformer sous peine de disqualification.

1. Le Prix CIRCOM REGIONAL est ouvert uniquement aux télévisions membres de Circom Regional. Les programmes des producteurs indépendants ne sont pris en compte que s'ils sont présentés et diffusés par une télévision membre de CIRCOM Regional.
2. Chaque télévision régionale peut présenter un programme dans chacune des catégories suivantes : Documentaires, Sport, Magazine & Magazine d'Information, Fiction, Vivre l'Europe, Vidéo journalisme, Prix de l'Originalité et Site Internet, soit un total de 8 programmes par région, à condition d'en envoyer un seul par catégorie.
3. Tous les programmes doivent avoir été diffusés pour la première fois entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 12 mars 2010. Les programmes proposés ne devront pas avoir été sélectionnés pour le Prix Circom Regional 2009.
4. Les programmes doivent être livrés tels qu'ils ont été diffusés, sauf pour les ajouts exigés par la clause 6 (sous-titrages).
5. Chaque formulaire d'inscription doit être accompagné d'une note explicative en anglais ou en français (env. 500 mots) afin de permettre aux membres du jury de bien comprendre les raisons à l'origine de ce programme, les qualités de ce programme, son impact sur l'audience et tous les autres éléments qui font de ce programme un lauréat potentiel. Pour réduire les frais de traduction, les traductions en anglais, réalisées sur des sites gratuits de traduction en ligne sont acceptées.
6. Les programmes doivent être sous-titrés en anglais y compris ceux en langue anglaise. Il ne s'agira en aucun cas d'un sous-titrage professionnel. Les sous-titres doivent simplement permettre la compréhension du document. Les documents non sous-titrés seront disqualifiés.
7. Le script, en anglais ou en français, doit également être fourni (traduction en ligne acceptée): ce script et le programme sont archivés par Circom Regional.
8. Le formulaire d'inscription (inscription en ligne), la note explicative et tout autre support matériel doivent être envoyés via internet **au plus tard le vendredi 12 mars 2010**.
9. Le format retenu est la transmission par FTP. Pour une transmission via FTP, le programme devra être téléchargé **au plus tard le vendredi 19 mars 2010**. Les DVD sont également acceptés. Les DVD et tout autre matériel d'accompagnement doivent également être remis **au plus tard le vendredi 19 mars 2010** à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription. La qualité du DVD doit être vérifiée. Si l'enregistrement n'est pas satisfaisant, le programme sera disqualifié.
10. Les candidats au prix « **Internet** » doivent s'inscrire **au plus tard le vendredi 5 mars 2010** pour laisser au jury le temps d'effectuer une visite complète du site.

11. Les télévisions ayant obtenu un prix donnent leur accord pour une diffusion régionale de leur émission et une rediffusion, libres de droits, pour chaque télévision membre de Circom Regional dans sa zone de diffusion au cours de l'année 2010. Une version internationale, sans sous-titres, doit être fournie. Les "mentions spéciales" ne sont pas concernées.  
Cet engagement ne concerne pas la catégorie "fiction" en raison de la complexité des droits de diffusion, mais CIRCOM Regional espère cependant que la télévision régionale lauréate fera tout son possible pour autoriser une projection libre de droits.
12. Les télévisions ayant obtenu un prix, donnent également leur accord pour une diffusion libre de droits par EbS (le canal satellite de la Commission Européenne) au cours de l'année 2010. Cette obligation ne concerne pas les mentions spéciales et elle ne s'applique pas à la catégorie «Fiction».
13. Les télévisions ayant obtenu un prix (y compris la catégorie "Fiction") acceptent que les émissions primées soient présentées lors de manifestations promotionnelles du Prix CR.
14. Les télévisions ayant obtenu un prix (toutes catégories confondues) acceptent que de courts extraits de leurs émissions soient diffusés, libres de droits, dans les journaux télévisés régionaux ou servent d'éléments promotionnels du Prix CR.
15. Les frais de transport, de douane et d'assurance sont à la charge des participants.
16. Les programmes et l'ensemble des documents ne sont pas retournés aux participants et sont archivés par Circom Regional.
17. Les récompenses et trophées sont remis à la télévision membre de CR qui a obtenu un prix, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.
18. Une télévision régionale qui propose un programme, en particulier une coproduction, est tenue d'en informer les différents partenaires. Le prix est remis à la télévision régionale qui a sélectionné le programme, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.
19. Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme qui obtient un prix, le montant de ce prix doit être réparti entre les différents coproducteurs.
20. Les télévisions coproductrices peuvent soumettre différents programmes d'une même série.
21. Si une télévision remporte le prix qu'elle parraine, elle ne peut pas recevoir l'argent du prix. Elle se verra remettre le trophée. Le récipiendaire sera invité à participer à la cérémonie de remise des prix et à la conférence annuelle. Les frais de voyage et d'hébergement seront pris en charge par CIRCOM Regional.
22. De toutes les traductions existantes du règlement du Prix CIRCOM, seule la version anglaise fera autorité.
23. En cas de litige, la décision du Président du jury, David Lowen, fait seule autorité et tous les participants doivent s'y conformer. Le Comité Exécutif de CR est informé de tout litige majeur.

## **Sous-titrage et traduction**

CIRCOM Regional comprend que le coût des traductions et sous-titrages est à même de restreindre le nombre de programmes qu'une station de télévision peut inscrire au Prix CIRCOM.

C'est pourquoi il nous a paru important de préciser que le but de la traduction en anglais est de permettre aux membres du jury de comprendre le sens du programme et de préciser les raisons pour lesquelles ce programme pourrait prétendre à un Prix. Pour atteindre ce niveau de compréhension, il n'est pas utile de faire une prose impeccable en anglais.

Les tests de traduction que nous avons réalisés à partir de diverses langues vers l'anglais sur des sites de traduction en ligne ont donné des résultats acceptables. En cas de traduction erronée, voire contresens avéré, des corrections pourront toujours être faites rapidement par une personne ayant des compétences en anglais. De nombreuses stations de télévision utilisent déjà des systèmes similaires et les économies ainsi réalisées sont considérables.

Le sous-titrage est nécessaire aux membres du jury pour pouvoir comprendre le programme sans devoir garder un œil sur le script. La traduction peut être réduite au minimum, mais doit cependant permettre au spectateur de comprendre de quoi il retourne. En aucun cas un sous-titrage professionnel n'est exigé (pas de time-code).

# Les différentes catégories du PRIX CIRCOM 2010

En 2010, huit prix seront remis dans huit différentes catégories et un Grand Prix sera décerné à un des huit lauréats. Aucune inscription n'est possible pour ce Grand Prix.

## Grand Prix (toutes catégories confondues)

### Grand Prix parrainé par SES-Astra

- ❑ 3000 euros (en complément du Prix d'une des huit catégories) et un trophée

## Documentaire

### Prix parrainé par le Dutch Cultural Media Fund

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

## Vivre l'Europe

### Prix parrainé par France Télévisions

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

## Magazine et magazine d'information

### Prix parrainé par TVP, Pologne

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

## Sport

### Prix parrainé par ERT3, Grèce

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

Site Internet

**Prix parrainé par SVT, Suède**

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

Fiction

**Prix parrainé par TG4, Irlande**

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

Vidéo Journalisme

**Prix parrainé par la BBC, Royaume-Uni**

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

Prix de l'Originalité

**Prix parrainé par RTVSlo, Slovénie**

- ❑ 3000 euros et un trophée
- ❑ Invitation à la conférence de Malte valable pour une personne représentant la télévision lauréate (billet d'avion & hébergement pour 2 nuits)

Les lauréats des huit catégories seront annoncés à l'issue de la session du jury du Prix en avril, quant au lauréat du Grand Prix CIRCOM Regional, il ne sera divulgué que lors de la cérémonie de remise des prix à Malte.

## CRITERES DES DIFFERENTES CATEGORIES

**Important:** chaque participant doit se conformer aux critères spécifiques réglementant chaque catégorie de prix et les respecter impérativement, au risque de se voir disqualifié.

Il est primordial de lire attentivement le règlement et de s'assurer que toutes les informations requises par le jury ont été transmises.

Merci de vérifier également que votre inscription en ligne a bien été prise en compte et validée par le coordinateur national de CIRCOM Regional pour la France, M. Jean-Marie Belin.

### GRAND PRIX CIRCOM REGIONAL

Aucune inscription n'est possible pour ce Grand Prix. Le lauréat sera directement sélectionné par les membres du jury, y compris son Président, parmi les lauréats des huit catégories ci-dessous.

### DOCUMENTAIRES

Cette catégorie est financée par un sponsor des Pays-Bas, le Dutch Cultural Media Fund.

Les programmes documentaires admis dans cette catégorie doivent traiter un thème unique. Le thème comme la diffusion peuvent dépasser le cadre strictement régional. Il peut s'agir de la déclinaison régionale d'une problématique nationale ou internationale.

Le jury apprécie avant tout la force de la ligne éditoriale et la qualité de la réalisation. De même, une vision personnalisée, une perspective originale sont de nature à retenir l'attention.

Les documentaires de facture résolument moderne et faisant appel à la créativité sont les bienvenus. Les membres du jury prennent également en compte les qualités artistiques et cinématographiques du documentaire.

Si le documentaire fait partie d'une collection, un seul programme sera visionné.

**Rappel aux participants :** le documentaire doit être proposé, libre de droits, pour une diffusion par chaque membre de CIRCOM Regional durant l'année 2010.

### VIVRE L'EUROPE

Ce Prix, parrainé par France Télévisions, récompense les programmes qui s'intéressent à l'actualité européenne ou à la coopération européenne, coopération qui peut concerner plusieurs TV régionales ayant choisi de travailler ensemble.

Les programmes issus d'une réelle coopération entre les membres de CIRCUM Regional seront privilégiés.

Les programmes peuvent être réalisés sous forme de reportage, de documentaire, ou de magazine. Il peut s'agir d'un programme unique ou d'un élément d'une série. Ils peuvent être consacrés à des thèmes européens ou à la vie quotidienne.

Le programme peut être produit par une ou plusieurs télévisions, membres de CIRCUM Regional. L'accord de toutes les télévisions partenaires devra être précisé lors de l'inscription. Si le programme remporte le prix, le montant de ce prix sera réparti entre les différents coproducteurs.

## **MAGAZINE ET MAGAZINE D'INFORMATION**

Ce prix, parrainé par TVP, la télévision polonaise, concerne les magazines d'information, quotidiens ou hebdomadaires, spécialisés ou non.

Ce programme peut développer un ou plusieurs thèmes, à condition qu'il existe un lien entre eux. Il ne doit pas être présenté sous forme de documentaire.

Le programme doit être d'intérêt régional. Il peut traiter d'actualité politique, économique, sociale ou culturelle. S'il s'agit essentiellement d'actualité sportive, le programme doit concourir dans la catégorie «Sport».

Les membres du jury seront particulièrement attentifs à tous les éléments du magazine : l'image, le son, le montage, les graphiques, le décor du studio et le travail du présentateur. Les programmes peuvent être présentés en studio ou en extérieur.

## **SPORT**

Ce prix, parrainé par ERT3, la télévision grecque, récompense le meilleur reportage ou documentaire consacré au sport.

Tous les sports et leurs champions sont concernés : toutes les idées et les approches sont les bienvenues. Il n'y a aucune restriction en ce qui concerne la nature ou le style du programme du moment qu'il s'intéresse au sport. Il pourra s'agir également de la retransmission d'un événement sportif.

Le jury sera particulièrement attentif aux émotions suscitées par les personnages, les images et l'ambiance. En cas de retransmission d'un événement sportif, le jury portera une attention toute particulière au travail de la caméra et au commentaire qui devra aller au-delà d'une simple description de l'image diffusée.

S'il ne s'agit pas d'une compétition, le jury recherchera l'originalité de la présentation et le témoignage d'un sens de l'amusement ou d'accomplissement dans le défi sportif.

## SITE INTERNET

Ce prix, parrainé par SVT, la télévision suédoise, récompense un site internet dédié aux téléspectateurs régionaux.

Lorsqu'une télévision régionale est tributaire d'une charte nationale, le jury prend en considération les efforts mis en œuvre pour différencier le site sur le plan régional et apporter un plus au téléspectateur régional. Le jury privilégiera les sites qui sont mis en page et organisés au niveau régional.

Les données proposées par le site doivent permettre d'approfondir les questions soulevées par les reportages, d'apporter des éléments complémentaires et de permettre une meilleure interactivité avec les téléspectateurs. Le jury sera attentif au contenu qui ne doit pas se limiter aux seuls éléments écrits. La navigation sur le site devra être simple et facile.

Le site, de nature attrayante, doit renforcer l'image de marque de la télévision ou de la chaîne.

Le jury prend également en compte l'éventail des choix offerts, du visionnage de programmes régionaux en streaming jusqu'aux offres de téléchargement d'émissions.

Pour faciliter la compréhension du site, le jury aura besoin d'une explication détaillée écrite en anglais. Si besoin, le jury devra pouvoir contacter sur place un référent qui pourra donner des explications en anglais au téléphone.

**Attention : la date limite** pour la participation dans cette catégorie est fixée **au vendredi 5 mars 2010**, soit une semaine avant les autres catégories.

## FICTION

Ce prix, parrainé par TG4, la télévision irlandaise, concerne les œuvres de fiction, produites en région.

S'il s'agit d'une série, un seul épisode sera visionné.

Le jury recherchera un scénario original et innovant en relation avec la vie et l'histoire de la région et destiné plus particulièrement à un public régional.

Une attention toute particulière sera portée à la qualité du scénario, des images, du son et du montage. Les fictions peuvent s'adresser à des publics jeunes ou adultes.

En raison de la complexité des droits de diffusion des œuvres de fiction, le lauréat ne sera pas obligé d'autoriser la libre diffusion de son programme, mais CIRCUM Regional espère que la télévision régionale lauréate fera tout son possible pour autoriser une projection libre de droits.

## **VIDEOJOURNALISME**

Ce prix, parrainé par la BBC, récompense plusieurs reportages réalisés par un vidéo-journaliste.

Trois reportages différents doivent être présentés ; ils doivent avoir été tournés, montés et commentés par un seul et même journaliste vidéo-journaliste et doivent illustrer son savoir-faire journalistique et technique. Durée du reportage : entre une et cinq minutes.

Il serait utile pour le jury de disposer d'un extrait du plateau comprenant le lancement en plateau afin de mieux saisir le contexte du reportage tourné par le vidéo-journaliste. A défaut, le script du lancement du reportage sera le bienvenu.

Le jury recherchera un bon reportage d'actualité, bien structuré. Il faudra convaincre le jury que ces reportages auraient été moins efficaces s'ils avaient été tournés par une équipe.

Il faudra apporter des informations complémentaires sur les conditions de la réalisation de ces reportages et notamment la preuve qu'ils ont bien été réalisés par un vidéo-journaliste qui a pris en charge toutes les facettes de la production (tournage, montage et commentaire).

Ces reportages pourront avoir été diffusés dans un journal régional, local ou dans un magazine régional. Dans cette catégorie, deux inscriptions seront acceptées par télévision régionale à condition qu'un des programmes soit issu d'une télévision locale.

## **PRIX DE L'ORIGINALITE**

Ce nouveau prix, parrainé par la télévision slovène, récompense les programmes, peu importe le genre, dont l'approche est particulièrement originale.

Les membres du jury rechercheront un programme de nature à les captiver, soit parce que l'histoire, tellement surprenante, marque les esprits, soit parce que l'approche, si différente des programmes classiques, en fait quelque chose de très spécial.

Histoire inédite, portrait de personnalités hors du commun, illustration sonore particulière, sans oublier l'art et la manière de réaliser (décor, cadrage, rendu antenne, habillage et nouveau format ...). Autant de critères, parmi d'autres, qui seront pris en considération.

En deux mots, c'est le petit plus qui fera la différence par rapport aux attentes habituelles d'un programme régional.

Les participants devront clairement expliquer aux membres du jury en quoi ce programme est si différent.

## **DES QUESTIONS ?**

Pour toute question relative à l'inscription sur le site internet ou à des problèmes d'accès au serveur, merci de vous adresser à :

Thomas BAUMANN, Email : [thomas.baumann@brnet.de](mailto:thomas.baumann@brnet.de)

Pour toute question concernant le règlement, les critères et les catégories, merci de vous adresser à

[Catherine BOMEISL](mailto:catherine.bomeisl@francetv.fr) - Tél. 03 88 56 66 47 - Email : [catherine.bomeisl@francetv.fr](mailto:catherine.bomeisl@francetv.fr)

[Brigitte WALTSBURGER](mailto:brigitte.waltsburger@francetv.fr) – Tél. 03 88 56 68 09 – Email : [brigitte.waltsburger@francetv.fr](mailto:brigitte.waltsburger@francetv.fr)